

SNES
LIVRET D'INFORMATION à l'usage des candidats à un poste à MAYOTTE

Ce document n'a pas été écrit dans l'intention de faire double emploi avec celui du vice-rectorat de Mayotte (V.R.) mais de réparer « certains oublis » car le ministère et le V.R. ne disent pas tout, crise de recrutement oblige. Ceci explique pourquoi nous avons été ici souvent amenés à développer des aspects intentionnellement passés sous silence.

Notre but est de **vous aider à faire un choix en toute connaissance de cause** et ainsi de préparer objectivement votre séjour car nous avons tous vécu l'euphorie du départ et les désenchantements de l'arrivée.

Venir à Mayotte suppose une santé sans faille, un bon moral et un solide équilibre personnel. Ne pensez pas prendre de la distance avec les problèmes que vous pouvez connaître en métropole car l'insularité, la promiscuité, l'isolement... et le climat ne feront que les amplifier. Il faut savoir que depuis plusieurs années de plus en plus de collègues ne renouvellent pas leur contrat et certains ont décidé de quitter l'île dès leur première année ou même avant la fin de leur première année (3 semaines après leur arrivée pour certains en septembre 2005), ce qui est révélateur d'une situation préoccupante.

La société mahoraise est en crise du fait d'une forte explosion démographique, d'une modernisation accélérée, d'une immigration clandestine considérable et d'un climat social détestable.

Cette crise se ressent de plus en plus fortement en milieu scolaire. Afin de permettre une réponse adaptée aux besoins de l'île, **le S.N.E.S. demande depuis plusieurs années le classement de Mayotte en Z.E.P.**

SNES-FSU Mayotte, juillet 2007

SOMMAIRE

I. SUR LA VIE A MAYOTTE

1. L'environnement et la société insulaire : une île en pleine mutation
2. Les difficultés de l'enseignement primaire
3. Quelles conditions de travail dans le secondaire ?
4. Un système de santé insuffisant
5. Le problème crucial du logement
6. Eau, électricité et gaz : quelques progrès
7. Assurances
8. Un coût de la vie élevé
9. Des loisirs multiples
10. La vie culturelle à Mayotte

II. SUR LE STATUT DES ENSEIGNANTS MIS À DISPOSITION DE MAYOTTE (DECRET DE 1996)

1. Le transport
2. L'indemnité de déménagement (I.F.C.R.)
3. L'indemnité d'éloignement (I.E.)
4. Le congé administratif : un point essentiel de nos revendications
5. Des réintégrations problématiques

III. VOUS ETES EN INSTANCE DE DEPART

1. Déménagement : les pièges à éviter
2. Qu'emporter ?
3. La voiture
4. Quelles démarches avant le départ ?
5. Attention aux frais d'installation

IV. VOUS VENEZ D'ARRIVER A MAYOTTE : les premières démarches à effectuer

V. ANNEXES

- 1 La liste des correspondants SNES dans les établissements de Mayotte
- 2 Quelques prix
- 3 Comparaison des rémunérations TOM/COM

I. SUR LA VIE A MAYOTTE

1. L'environnement et la société insulaire : une île en pleine mutation.

Mayotte connaît depuis quelques années des changements accélérés qui ont profondément bouleversé un fragile équilibre social, économique et écologique. Le modèle occidental de consommation s'accompagne de son cortège de nuisances, notamment sociales, sans que les solutions appliquées en métropole ne le soient encore toutes à Mayotte.

Démographie

Le premier de tous les problèmes est l'extraordinaire explosion démographique qui a fait quadrupler la population depuis 30 ans et qui au rythme actuel (4,6% par an) fait doubler la population en seulement 17 années ! Le maintien d'une forte fécondité (4,7 enfants par femme), due principalement au manque de volonté politique et au poids des traditions, est la principale cause de cet accroissement de la population à laquelle il faut ajouter une immigration massive et essentiellement clandestine. Notons aussi que plus de la moitié de la population a moins de vingt ans !

Avec 170 000 habitants (chiffre 2005), la densité de la population s'élève à plus de 450 habitants par km² (107 en métropole). Les densités sont parmi celles les plus élevées au monde...

Certaines communes comme Mamoudzou voient leur population augmenter de plus de 8% par an. On prévoit 230 000 habitants en 2010. L'explosion démographique actuelle a des conséquences sur tous les aspects de la vie à Mayotte.

Un environnement dégradé

Il nous a semblé nécessaire de faire appel à des sources autres que celles propres au SNES pour contrecarrer les propos enjoliveurs des agences touristiques ou du vice-rectorat.

*« La culture sur brûlis et la déforestation ont accéléré les processus d'érosion, la pollution par des boues fluviales menace le lagon » : voilà ce qu'écrivaient Fabriès-Verfaillie et Stragiotti en septembre 2000 dans *La France des régions*.*

« L'environnement est ici menacé plus que partout ailleurs. L'explosion de la consommation ne s'est malheureusement pas accompagnée des mesures tenant compte de l'insularité. Entre sacs plastiques et carcasses de voitures dont on ne sait que faire, le lagon aura bien du mal à survivre ! » (Journal de Mayotte électronique, Malango 2005).

Depuis le 31 décembre 2005, la distribution des sacs plastiques est interdite. C'est une bonne résolution pour l'environnement. Le problème du traitement des déchets reste cependant non résolu avec des décharges à ciel ouvert et des services de ramassage des ordures un peu déficient. La situation de l'île est celle d'une région d'Afrique connaissant une explosion démographique que les autorités n'arrivent pas ou n'essayent pas de maîtriser, ajouté aux dégâts d'une société de consommation de masse.

La très forte densité de population entraîne de nombreuses difficultés. L'économie vivrière ne suffit plus. Les défrichements (brûlis) stérilisent les sols. Les constructions, les routes (et avec elles les voitures...) se multiplient aux dépens de la forêt, de la mangrove et des zones cultivables. La pluie érode les sommets et les surfaces non protégées par la végétation, les alluvions envasent le lagon, les coraux sont étouffés, les plages se noircissent. Un autre problème : la multiplication des déchets qui défigurent de nombreux endroits dans l'île. De plus les pollutions de toutes sortes et une année excessivement chaude en 1998 ont provoqué la destruction de plus de 80% des coraux vivants dans le lagon, un vrai désastre écologique. Le lagon se remet très lentement de ses blessures.

« La pollution des rivières a atteint des sommets à Mayotte : c'est bien souvent le seul endroit où les femmes peuvent faire leur lessive en l'absence d'endroit adapté dans les villages. Aucun point d'eau potable public... En saison sèche, les rares rivières de Mayotte se transforment en véritables cloaques. Les travaux d'assainissement viennent de débiter à Mamoudzou. Les sources de pollution (sacs plastiques, canettes et autres) arrivent plus vite que les travaux de salubrité publique n'avancent ! » (Journal de Mayotte électronique, Malango 2005).

Pour les plages, l'I.N.S.E.E. déplore que « les zones touristiques sont handicapées par un défaut d'équipement sanitaire préjudiciable à leur image touristique »..., tout cela pour dire que les ¾ des plages sont d'une saleté repoussante, surtout à proximité des villages. Néanmoins la D.A.F., la D.A.S.S. et des associations mettent en oeuvre quelques actions ponctuelles et dérisoires de protection de la nature (tortues, makis, ramassage des canettes et des ordures dans les villages...) mais la pression démographique est trop forte. Cette année 2006 a vu la situation se dégrader fortement par les travaux du port de Longoni qui envasent toute la partie nord-est du lagon ; les conséquences écologiques risquent d'être irréversibles selon les spécialistes.

Le trafic routier est en pleine expansion, on compte déjà plus de 13 000 véhicules et les immatriculations se multiplient à un rythme accéléré (15% de plus que l'an passé). Si le réseau routier s'est amélioré ces dernières années, le goudron ayant presque partout remplacé la terre et les cailloux des pistes, l'état de certains tronçons laisse à désirer. De plus les routes sont de plus en plus surchargées et les embouteillages sont devenus incessants dans l'agglomération de Mamoudzou. En plus des autres véhicules, il vous faudra faire attention aux enfants qui ont fait de la route leur terrain de jeux et aux nombreux animaux (zébus, chèvres, moutons...). Les accidents de la route se multiplient.

Explosion des besoins et économie d'assistance

Cet accroissement sans précédent de la population de Mayotte amène à une explosion des besoins sans commune mesure avec les revenus des ménages ni ceux du Conseil Général. Le développement très rapide de la société de consommation pousse encore à une explosion des besoins, surtout chez les jeunes (téléphones portables !), sans qu'une grande partie de la population soit à même, de par son niveau de formation, de les satisfaire par ses revenus propres.

L'île s'enfoncé chaque jour davantage dans une économie d'assistance (le taux de couverture importation/exportation est aujourd'hui de 2.2% chiffre de J.-C. Gay « *L'outre-mer français* » page 101) et une véritable fuite en avant où le thème politique majeur est le rattrapage du niveau de vie métropolitain par la multiplication des revenus de transfert. L'arrivée du RMI semble être le seul espoir de l'économie mahoraise.

Le développement économique est centré sur la croissance de la consommation avec l'ouverture de grands magasins (alimentation, électroménager, ameublement, bricolage, automobile...) sans que parallèlement les productions et les exportations locales ne puissent donner à Mayotte les bases d'une économie suffisamment autonome. Actuellement, de nombreux appels des acteurs locaux de la vie économique se font en direction d'une valorisation des productions locales, mais il reste beaucoup de chemin à parcourir. Si les besoins sont de plus en plus grands, les infrastructures, elles, ne suivent pas. Le port de Longoni et le fret de l'aéroport fonctionnent à flux tendus, le moindre retard ou la moindre panne entraînent des ruptures d'approvisionnement.

Immigration

Le développement économique de l'île, réel de par les transferts financiers de plus en plus importants de l'Etat, a pour conséquence une immigration très importante provenant des pays voisins (Madagascar, et surtout République Fédérale Islamique des Comores) parmi les plus pauvres du monde, mais aussi de Réunionnais et de Métropolitains. Si les premiers, souvent clandestins, se voient attribuer les tâches les plus ingrates, notamment l'agriculture, les emplois de maison, voire le bâtiment, les autres occupent les emplois les plus qualifiés. Cette immigration en provenance des Comores est mal acceptée par la population locale, longtemps restée très refermée sur elle-même. Si l'immigration clandestine fait la fortune d'employeurs peu scrupuleux, elle n'en est pas moins vigoureusement dénoncée par des actes et des manifestations violemment xénophobes. En octobre 2000 le maire de la ville de Sada a plus qu'encouragé l'expulsion de plusieurs centaines de personnes jugées indésirables. Les principales victimes en furent les Anjouanais dont l'île toute proche alimente un fort courant migratoire. En 2003 le maire de la commune d'Hamourou a décidé d'un pogrom contre les comoriens en faisant brûler leurs maisons dans la plus totale illégalité...

Mayotte réalise une part très notable des opérations nationales de reconduite à la frontière, trop souvent dans des conditions peu enviables.

En 2005 la situation s'est encore aggravée par une politique xénophobe des élus encouragée par le discours de fermeté du gouvernement : vous assisterez à des rafles de comoriens dignes d'un autre temps sous le regard ravi des mahorais, le droit français n'étant pas toujours respecté.

Des manifestations xénophobes ont eu lieu cette année, la situation semble parfois explosive... La position du V.R. n'est pas toujours claire. Ce dernier veut parfois utiliser les collègues de façon insidieuse afin de faire la chasse au clandestins, notamment au moment des orientations.

Emploi

L'I.N.S.E.E. parle d'un « *décalage qualitatif entre la demande et l'offre d'emploi. Les entreprises [recherchant] de plus en plus du personnel qualifié* ». Selon les derniers chiffres de la D.T.E.F.P. (Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), les différentes administrations restent les premières pourvoyeuses d'emplois même si les emplois liés au bâtiment et au commerce se développent vite. L'industrie reste encore un secteur très marginal à Mayotte.

Le sous-emploi est très important : 44% (+6,2% par an), avec notamment un taux de chômage des femmes de 66% et des moins de 25 ans de 70,5%. Le chômage touche en priorité les jeunes ayant un faible niveau d'instruction (85% des demandeurs d'emploi ont un niveau inférieur au CM2) et explique largement les difficultés sociales et la montée de certaines formes de délinquance qui ne laissent pas d'inquiéter toutes les couches de la population de Mayotte. Ce taux de chômage explique aussi le nombre important de mahorais qui quittent l'île pour La Réunion ou la métropole en quête de prestations sociales qui n'existent pas encore ici : en 1997 ce nombre était estimé à moins

d'une centaine de personnes, il est aujourd'hui chiffré à plus de 15 000, essentiellement des femmes avec leurs enfants et ayant un faible niveau scolaire.

Délinquance et insécurité

Incontestablement la délinquance est en augmentation dans la zone urbaine de Mamoudzou, mais aussi de plus en plus dans des villages de brousse et de Petite-terre autrefois réputés tranquilles. Le quotidien Flash-Infos dans son n°464 du 18 janvier 2001 donnait des chiffres vertigineux : « 47% d'augmentation des cambriolages dans les locaux d'habitations depuis 1999, +100% dans les locaux commerciaux, +195% pour les vols de véhicules, +161% de destructions et de dégradations. »

Les chiffres du début d'année 2002 n'étaient guère plus encourageants. Les juges du Tribunal de Mamoudzou ont été saisis en 2001 de plus de 7 000 crimes et délits, chiffres bien en deçà de la délinquance réelle selon le Procureur. On a compté 450 cambriolages pour la seule agglomération de Mamoudzou (+ 27%). On constate surtout une multiplication des actes de violence, parfois graves, qui les accompagnent (ainsi nous vous déconseillons vivement de vous rendre sur la plage de Soulou, maintenant plus connue pour ses vols, saccages de véhicules et agressions physiques que pour sa cascade). L'agglomération de Mamoudzou devient le centre privilégié d'agressions (vols à l'arraché) même en journée.

Les plages isolées sont aussi des lieux à risques (Soulou, Mliha, etc.). Des appels radio tournent en boucle pour avertir des dangers encourus sur les plages. Des agressions à main armée ont eu lieu cette année 2006 à Saziley ou Soulou : il faut donc être très prudent.

Ce phénomène a des causes bien connues telles que le chômage, la faiblesse des revenus, le désœuvrement de nombreux jeunes, l'immigration clandestine, etc. Le manque flagrant d'effectifs de police et de gendarmerie ne permet pas de lutter efficacement contre cette délinquance qui est de plus en plus le fait de mineurs et/ou de bandes organisées et outillées. Elle se manifeste par de nombreux cambriolages qui touchent tout le monde.

Beaucoup de collègues sont ainsi cambriolés, quelquefois de jour, le plus souvent de nuit. Les biens visés sont tout particulièrement les appareils vidéo, hi-fi, photographiques, mais les voleurs ne dédaignent pas vêtements, vaisselle... Nombre d'entre eux ont ainsi vu leur logement entièrement vidé. Parfois à plusieurs reprises ! Les nouveaux arrivants sont des proies faciles car ils sont totalement dépaysés et ne prennent pas les précautions nécessaires. Ce sont souvent les premiers mois qui sont les plus risqués. Les femmes seules sont devenues une cible privilégiée.

Ce constat ne remet pas en cause le comportement de la population mahoraise à l'égard des métropolitains. On ne ressent pas ici de sentiment « anti-métro » comme cela peut exister ailleurs. Souhaitons simplement que l'aggravation des problèmes sociaux ne fasse pas évoluer les choses comme pourrait le laisser craindre les termes utilisés par la préfecture en introduction au contrat de plan en 1999 : « Cette évolution économique très rapide, qui va de pair avec une scolarisation récente des enfants, bouscule les habitudes coutumières ainsi que l'organisation sociale, traditionnelle, familiale et villageoise. Elle engendre des répercussions sociales à caractère conflictuel entre les générations ; les jeunes se préoccupant d'accéder à un bien être basé sur le modèle métropolitain de consommation. La montée de la délinquance juvénile l'accompagne. L'île est dépourvue de structure adaptée à la prise en charge de ces jeunes. Un risque de fracture entre les différentes communautés ethniques se fait jour également. »

2. Les difficultés de l'enseignement primaire

En raison de la conjonction d'une forte croissance démographique et d'une insuffisance structurelle des moyens consacrés à l'Education, la situation de l'enseignement primaire est dans l'ensemble proprement aberrante : cet enseignement que nous considérons comme essentiel dans la scolarité d'un élève, reste, par volonté politique, le parent pauvre de l'Education. Locaux sous-équipés et insuffisants qui obligent à pratiquer l'alternance afin, malgré tout, de scolariser un maximum d'élèves (cours le matin ou l'après-midi suivant la semaine) ; 140 classes manquaient sur l'île à la rentrée 2002 et autant d'instituteurs !

Il faut ajouter à cela la sous-qualification de beaucoup des instituteurs (50% seulement ont le niveau bac dont 30 % bac plus). L'enseignement du français aux enfants est encore confié à des maîtres qui maîtrisent mal la langue. Les élèves entrant en 6^e ont de plus en plus l'âge requis, du fait de la réforme de l'examen d'entrée, mais de moins en moins le niveau attendu. Le changement de statut des instituteurs prévoit un volet formation qui devrait en théorie remédier à cette situation. Encore faudrait-il que les moyens suivent.

La première difficulté que vous rencontrerez si vous avez des enfants, sera de les scolariser en primaire. Vous serez sans doute amenés à prendre contact avec des écoles privées associatives dont les instituteurs ne sont pas

tous diplômés. Dans tous les cas il faudra suivre avec attention la scolarité de votre enfant. Attention, dans ses écoles, les places sont rares.

Voici quelques coordonnées :

- Association Mahoraise pour la petite enfance : 73, rue Saharangué 97 600 MAMOUDZOU (0269 61 16 58),
- Les petits loups : Rond point Cavani 97 600 MAMOUDZOU,
- Pomme Cannelle : COMBANI primaire,
- Kara Raouki Titi : COMBANI Association HODINA (0269 62 43 17), crèche, maternelle et centre aéré,
- Les Flamboyants : MAMOUDZOU (0269 61 55 17),
- Les Roussettes...

En ce qui concerne le primaire proprement dit, la scolarisation de vos enfants peut également poser de réels problèmes si vous êtes nommés en brousse. Vos enfants risquent en effet de se trouver isolés au sein d'une classe où les enfants et leur maître parlent difficilement le français et d'être exposés aux railleries de leurs camarades mahorais (ceci est une observation apparaissant assez souvent dans les rapports de stage d'observation des élèves-instituteurs de l'I.F.M.).

Il est donc indispensable, avant d'accepter un poste en brousse d'essayer de contacter des collègues ayant des enfants dans l'école voire dans la classe où vous comptez scolariser vos enfants sachant que vous devez vous méfier des informations de l'administration à ce sujet. Il est préférable de scolariser vos enfants à Mamoudzou ou à Petite-terre. Mais attention l'administration interdit les dérogations si vous n'y habitez pas.

C'est pour ces raisons que la plupart des collègues scolarisent leurs enfants dans des établissements privés et doivent déboursier par an et par enfant à peu près 1 500 €.

3. Quelles conditions de travail dans le secondaire ?

D'un point de vue général les conditions se sont dégradées :

- beaucoup de collègues sont nommés sur 2 voire 3 établissements,
- les horaires s'allongent, la plupart des établissements travaillent l'après midi (T° supérieure à 30° dans les classes),
- les classes sont surchargées : 30 élèves en 6^e ou 5^e !
- les réunions et stages à public désigné se multiplient sans réel intérêt pédagogique.

En définitive le vice-rectorat s'appuie sur notre rémunération supplémentaire (l'I.E.) pour alourdir notre charge de travail (c'est un détournement de l'I.E. qui nous versée pour compenser l'éloignement). Le discours de l'administration est le suivant « vous n'avez pas à vous plaindre, il vaut mieux être ici avec l'I.E. que dans l'académie de Versailles ou Créteil ».

Le décret sur les remplacements « de Robien » n'est pas appliqué à Mayotte. Le Conseil pédagogique ne s'applique pas non plus. Le SNES continuera à veiller au respect de ces spécificités.

Le collège

Les problèmes sont moindres que dans le primaire, mais depuis que l'examen d'entrée en 6^e n'est plus le même (le contrôle continu a pris plus d'importance dans la note finale et les matières non contrôlées sont pour ainsi dire non enseignées), les élèves entrants ont certes un âge se rapprochant des élèves métropolitains, mais leur niveau est de plus en plus faible. L'échec scolaire est désormais important à Mayotte de par la croissance du nombre d'élèves et le peu de filières d'orientations et de formations. Les problèmes de discipline sont de plus en plus nombreux et tendent à se rapprocher de ce que vous pouvez trouver en métropole dans certaines zones difficiles (racket, agression d'élèves et d'enseignants...). La situation s'est nettement dégradée à ce niveau depuis 2 ans, et le critère violence qui manquait encore pour comparer Mayotte à une Z.E.P. de métropole sera bientôt une réalité si le laxisme actuel perdure.

Beaucoup d'élèves parlent et comprennent très mal le français en arrivant en 6^{ème}, surtout en brousse. En 2001, les tests d'évaluation d'entrée en 6^e de métropole ont été proposés aux élèves de Mayotte. Le Vice-Rectorat n'ayant évidemment pas communiqué de résultats, les données collectées par le SNES ne concernaient que 10 collèges sur 14. La moyenne de ces établissements avoisinait les 43% de réussite en français et en mathématiques soit un écart d'environ 25 points d'avec la moyenne nationale. Le meilleur collège de l'île affichant des scores nettement inférieurs aux Z.E.P. de métropole (63,8 % en français et 58,5 % en mathématiques pour 2001-2002). Les résultats de cette année sont encore plus désastreux et sont inférieurs à la moyenne nationale de 35 à 40 points.

En 2005 pour améliorer les résultats au brevet, les lauréats ont été pris à 8/20, les taux sont passés à près de 65 % et l'ensemble de la hiérarchie éducative s'est félicité... C'est 70% de nos élèves qui devraient faire l'objet d'une remédiation, nous en sommes très loin. Les quelques actions restent symboliques et à l'heure actuelle, il n'y a encore aucune politique éducative mise en place sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi, le SNES-Mayotte demande le

classement de Mayotte en Zone d'Education Prioritaire, ce classement étant indispensable pour obtenir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique pédagogique ambitieuse.

Il faut savoir que les élèves ne parlent pas français entre eux ou en famille. Le plus souvent, c'est même très mal perçu dans les cours de récréation et l'on méprise celui qui s'y risque en le taxant de « crâneur ». En classe, nombreux sont les élèves que vous n'entendrez jamais s'exprimer. Il est, en effet, fréquent que des élèves qui comprennent la langue ne parviennent pas à s'exprimer oralement par manque d'habitude, par timidité ou par incapacité à former une phrase correcte.

Les finalités de la scolarité ne font pas encore partie des préoccupations de toutes les familles. De plus, les élèves qui vont pour la plupart à l'école coranique ont parfois du mal à appréhender un enseignement fondé sur la raison et non sur la croyance. Mais le problème majeur reste celui du français. Il est en effet très compliqué et ce, quelle que soit la matière enseignée, de s'adresser à des élèves qui ne maîtrisent pas le vocabulaire élémentaire. Il faut parfois être imaginatif et user d'explications interminables pour faire comprendre un mot simple (le dessin fonctionne très bien !).

Le plus délicat pour vous sera de prendre la mesure des difficultés de vos élèves. Souvent, nous nous laissons abuser par des attitudes qui paraissent scolaires. Les premiers contacts semblent souvent encourageants, ce n'est qu'à l'heure des évaluations que la réalité apparaît.

La plus grande hypocrisie concerne les programmes, qui sont les mêmes qu'en métropole. Certains prennent le parti de les « aménager » pour la circonstance, sachez cependant que les I.P.R. (venus de La Réunion) ne voient pas forcément d'un bon œil ces entorses (certains professeurs en ont fait les frais...). Le SNES a proposé de nombreuses améliorations qui prendraient en compte l'enseignement du français comme langue seconde et réclame qu'on nous donne les moyens institutionnels d'aider les élèves à atteindre un niveau d'exigences acceptable : aucune de nos propositions n'a été retenue par le vice-rectorat. Par contre cette année ont été mis en place des conseillers pédagogiques sortes de « super-prof », enseignants volontaires (désignés par le vice-recteur sur proposition des I.P.R.) qui ont pour mission de susciter les réflexions des collègues, de proposer des aménagements aux programmes... le tout sans moyens horaires et heureusement sans pouvoir institutionnel. Ces enseignants font donc office de sous-I.P.R. sans en avoir les prérogatives. Le SNES-Mayotte demande que des I.P.R. soient nommés à Mayotte afin qu'une véritable politique éducative puisse être menée sur l'île.

Durant le Ramadan il est particulièrement difficile de faire travailler les élèves pendant cette période puis de retrouver le rythme scolaire, les horaires n'étant plus aménagés.

Le lycée

Il y a à Mayotte quatre lycées d'enseignement général (Mamoudzou, Sada et Petite-terre, cité du nord + des secondes dans les collèges de Dembeni et Dzoumogné), trois lycées d'enseignement professionnel et technique (Kahani, Kawéni et Dzoumogné avec une annexe à Chirongi pour les métiers du bois) ainsi qu'un lycée d'enseignement professionnel agricole à Coconi. Pour faire face à la croissance démographique et la nécessité de formation, il était prévu pour les années qui viennent la construction de quatre autres établissements. Avec l'arrivée d'un nouveau vice-recteur, un nouveau plan de construction vient d'être mis en place : il prévoit la sortie de terre de 4 collèges (le collège de Tsingoni a ouvert ses portes à la rentrée 2006) et 5 lycées dans les 5 ans à venir. Les établissements existants seront transformés en lycées polyvalents où se mêleront enseignements général, professionnel et technique. Cette réforme concerne également les collèges. Cette décision est principalement motivée par des raisons économiques, il s'agit d'utiliser au maximum les locaux existants, nettement moins coûteux que de créer des petites structures.

Soyez très vigilants sur les détails de votre future affectation, (poste à complément de service, classe de lycée en collège, classe de S.E.P., etc.) car si le ministre avait décidé dans un premier temps de revenir sur sa proposition de voir des certifiés et des agrégés affectés en L.P., il a de nouveau fait volte face.

Dans la plupart des établissements c'est maintenant l'auberge espagnole :

- classes de collège,
- classes de lycée,
- classe de S.E.P. = section d'enseignement professionnel (dans de nombreux collèges...).

À Mayotte, le vice-rectorat se trouve donc conforté dans ses intentions. Vous apprendrez très vite qu'en matière de textes et de procédure, à Mayotte rien ne se fait comme ailleurs. **Nous rappelons aux collègues que vous ne pouvez pas être affectés en dehors du respect de vos statuts.** N'hésitez pas à contacter vos élus du SNES en cas de besoin.

Les effectifs sont en constante augmentation dans les lycées d'enseignement général. Les places étant trop peu nombreuses dans les filières professionnelles, la seconde générale sert de voie de garage.

Les quelques tests d'évaluation d'entrée en seconde effectués par des collègues du lycée de Sada sont alarmants. L'écart avec le niveau national s'amplifie encore au lycée. Les résultats sont de deux à quatre fois inférieurs

à ceux de la métropole. Ainsi, sur les quatre classes d'Histoire-Géographie évaluées en 2001, moins de 25% des items ont été réussis contre 75% en métropole.

L'absentéisme devient alarmant, de nombreux élèves étant bien peu au fait des finalités du lycée. Avec lui apparaissent évidemment des problèmes de discipline.

Une volonté politique d'inscrire le maximum d'élèves (y compris dans les derniers mois de l'année !) pour acheter la paix sociale va bien peu dans le sens d'une scolarité rigoureuse et de qualité. Les résultats au baccalauréat 2002 ont été catastrophiques et il faut s'attendre à ce que cela empire (sauf si l'administration donne des consignes contraires) car nous voyons aujourd'hui arriver les générations d'élèves qui ont subi cette politique démagogique. Les conséquences sont également lourdes pour ceux qui essaient de suivre des études supérieures : bien peu réussissent (les chiffres qui circulent annoncent 3% de réussite après le bac).

Affectations dans le nord de l'île (Cité du Nord, Collège de M'Tsambo)

Les conditions de vie lorsqu'on enseigne dans ces établissements peuvent être particulièrement difficiles : peu de possibilités de logement, éloignement très important de Mamoudzou, difficultés de ravitaillement, isolement culturel...

4. Un système de santé qui s'est beaucoup amélioré mais reste insuffisant.

Le système

Il faut venir à Mayotte en bonne forme physique et avec un bon moral, tout en sachant qu'en cas de difficultés, le système de santé ne pourra pas toujours répondre à vos besoins. Le contexte général est celui d'une médecine qui pare au plus urgent devant l'explosion de la demande. Hormis les dispensaires (un médecin par dispensaire et pour 10 000 habitants), en brousse il y a un seul médecin libéral et une pharmacie à Tsimkoura. Tous les médecins, spécialistes et pharmacies sont regroupés sur Mamoudzou et Petite-terre. Pour toute l'île : 7 dentistes, 4 kinésithérapeutes, 1 podologue, 1 dermatologue (présent ponctuellement alors que les problèmes de peau sont fréquents sous ce climat), 1 gynécologue, 1 ophtalmologue, 8 médecins libéraux, 3 psy, 1 ostéopathe, 1 acupuncteur et un cabinet de sage-femme. Si vous habitez en brousse il vous faudra au minimum 45 minutes de route selon que vous venez du Nord ou du Sud pour consulter un médecin et avoir accès à une pharmacie. En cas d'accident, la médecine assurée dans les dispensaires ne présente qu'un caractère urgentiste.

Attention, si vous souhaitez avoir des enfants à Mayotte, il faut savoir que le climat est souvent très difficile à supporter et peut occasionner un surcroît de fatigue chez la femme enceinte. Le suivi d'une grossesse est délicat notamment pour les échographies obligatoires. Sauf problème majeur ou recommandation expresse par un médecin, il est très difficile d'obtenir un rendez-vous à la maternité. Dans tous les cas, il faudra vous armer de patience et prévoir votre journée, l'attente pouvant être très longue. La nouvelle maternité offre toutes les conditions matérielles mais est très insuffisante en personnel pour le nombre de naissances à assurer (7 000 par an). Cependant, cette année 3 gynécologues y travaillent avec un matériel de qualité métropolitaine. Mais la péridurale n'étant effectuée qu'en cas de nécessité absolue (pas de péridurale de confort) et la courte durée de séjour (seulement une nuit) après l'accouchement, font que de nombreuses collègues choisissent d'accoucher en métropole ou à La Réunion.

Un laboratoire privé et un service de radiologie se sont installés à Mamoudzou.

L'hôpital de Mamoudzou

Les locaux : aujourd'hui, les locaux, plus que vétustes, s'agrandissent. Le matériel reçu est largement au niveau de celui de la métropole.

Les soins : malgré ces progrès, l'hôpital est complètement débordé, ce qui nuit inévitablement à la qualité des prestations. Ajoutons à cela que de nombreux efforts restent à faire quant à l'organisation et à la formation des personnels.

Sachez enfin qu'il n'y a pas de SAMU sur l'île et que les véhicules de secours peu nombreux sont peu fiables quand à leur rapidité d'intervention, leur équipement et leur hygiène.

En conclusion, jusqu'à présent le « tourisme médical » était la seule façon de se faire soigner correctement. Beaucoup de collègues sont encore obligés d'utiliser leurs vacances scolaires pour aller consulter ou se faire soigner à la Réunion. Attention aux délais et aux prix dissuasifs imposés par Air Austral. La tendance actuelle laisse espérer une amélioration des prestations de santé.

La protection sociale

En venant à Mayotte vous dépendrez de la C.S.S.M. = Caisse de Sécurité Sociale Mahoraise, indépendante mais sous tutelle de la sécurité sociale française ; vous ne serez plus à la caisse de sécurité sociale française. C'est une nouveauté de taille et ce depuis le 1^{er} septembre 2005.

Pour l'instant nous sommes dans une phase d'observation car les problèmes sont nombreux et complexes. La caisse n'ayant pas signé d'accords avec les médecins privés, elle ne rembourse pas ces consultations !

Quid des collègues à 100% et des autres situations particulières ? Nous attendons des décrets de coordination.

La M.G.E.N. reste toujours votre mutuelle, cette dernière se bat avec énergie pour obtenir d'être notre seul interlocuteur comme en Métropole, cela semble en bonne voie.

A l'heure actuelle vous devez payer :

- une cotisation de 2% sur tous vos revenus (I.E. comprise) à la C.P.S.. Malgré cette cotisation créée en 1997 aucune amélioration notable n'est à signaler. Elle témoigne simplement d'un désengagement de l'Etat. Le Conseil général prévoit de s'aligner à terme sur la C.S.G. métropolitaine, les sommes prélevées sur les salaires et l'I.E. seraient alors considérables.

- une cotisation facultative M.G.E.N., de 3%. Si vous ne souhaitez pas cotiser à la M.G.E.N., vous devez savoir que si vous la quittez cette radiation sera définitive au bout de 2 ans.

Pour l'instant nous sommes donc entièrement dépendants de la CSSM ; la plupart d'entre nous attendons des feuilles de remboursement depuis une dizaine de mois. Il faut en tenir compte si l'on vient à Mayotte.

La cotisation à l'autonome 100 vous offre des services intéressants en cas d'évacuation sanitaire ou de décès d'un proche parent en métropole, mais il vous en coûtera près de 260 €.

Une santé publique parfois inquiétante

En 2001, une mission de l'Institut de Veille Sanitaire a été mandatée pour évaluer la surveillance épidémiologique du paludisme à Mayotte. Le rapport conclut à l'absence d'une estimation fiable, mais propose pour l'année 2000, 1 183 cas de paludisme, ce chiffre étant à prendre avec prudence car il n'existe pas de système de surveillance structuré (pour la D.A.S.S. : 419 cas !).

En 2002 selon les chiffres I.N.S.E.E. les cas de paludisme se sont multipliés : 1 841 !

Mayotte est classée zone 3 par l'O.M.S., et une des formes de paludisme est mortelle sans traitement adapté. Des campagnes de désinsectisation sont encore organisées par la D.A.S.S., mais avec peu de suivi et les conditions de salubrité restent trop favorables à la prolifération des moustiques. Vous entendrez sûrement différentes versions de la part des médecins de métropole concernant le traitement antipaludéen. Dans tous les cas, sachez que vous ne pourrez pas prendre un antipaludéen pendant toute la durée de votre séjour, aucun de ces médicaments ne pouvant être pris à long terme. Chaque année, des collègues sont victimes d'une des formes de la maladie. Nous vous conseillons vivement d'apporter moustiquaires et produits répulsifs, l'approvisionnement des magasins à Mayotte étant très variable.

Les autres maladies présentes à Mayotte selon le Service Médical International (S.M.I.)

- la filariose, peu fréquente,
- la dengue, endémique,
- la parasitose intestinale, fréquente,
- la typhoïde, peu fréquente,
- l'amibiase, fréquente,
- le chikungunya, en développement : une grave épidémie a touché Mayotte en 2005/2006 avec plusieurs milliers de cas. Plusieurs centaines de collègues ont été atteints, avec parfois un très long rétablissement (plusieurs mois...). Cette maladie est méconnue. Une reprise de l'épidémie en saison des pluies (décembre à mai) est à craindre.

La lèpre est aussi présente : 50 cas par an recensés (source D.A.S.S. 2005).

En outre, selon le S.M.I., Mayotte comme tous les pays de la région serait fortement touchée par le SIDA et l'hépatite B.

Les maladies de peau sont répandues en climat tropical humide et la moindre petite plaie peut s'infecter très rapidement.

Les autorités s'inquiètent enfin de la prolifération des rats et redoutent un développement possible de la peste.

La préoccupation majeure reste le choléra, présent à Madagascar et aux Comores. Cette maladie arrive sur l'île et se développe avec le manque d'hygiène. Une campagne importante de prévention a eu lieu en 2001 doublée d'une campagne de vaccination préventive en attendant une amélioration des conditions sanitaires sur l'île. Pas d'alerte en 2002.

Venir à Mayotte comme le précise le ministère nécessite bien une santé sans faille. Chaque année, plusieurs collègues ne peuvent plus assurer leur poste quelques semaines seulement après la rentrée pour raisons de santé... N'oubliez pas que les conditions climatiques peuvent être très dures.

5. Le problème crucial du logement

Il n'existe pas encore à Mayotte de véritable marché privé de l'immobilier capable de répondre à la demande de logement, même si on note une évolution positive depuis quelques années. Pour la plupart, vous serez amenés à passer par les services de la S.I.M. (société Immobilière de Mayotte) sise place mariage à Mamoudzou (tel : 0269 61 11 13. fax : 0269 61 14 95), société semi-publique qui gère la plus grande partie du parc locatif.

La S.I.M. cumule les travers conjugués d'une société en situation de monopole, d'une administration opaque et d'un personnel changeant qui impose des règles de fonctionnement en grande partie incompréhensibles et des pratiques que l'on peut souvent qualifier d'arbitraires, étant donné la distance qu'elles peuvent avoir avec les règles légales établies en métropole. A savoir :

- une procédure d'attribution des logements dans laquelle les usagers, pour l'essentiel des fonctionnaires originaires de métropole, n'ont aucun rôle ;
- des prix très élevés au regard de la surface et de la parfois piètre qualité des logements : comptez plus de 150€ par pièce ;
- des prix très variables pour un même type de logement, pour des appartements d'un même immeuble ou des maisons d'un même quartier : les loyers étant augmentés à chaque changement de locataire malgré ce que vous dira la S.I.M., d'où des loyers d'autant plus élevés que les rotations des locataires sont fréquentes ;
- des charges là-aussi très variables et plus ou moins justifiées ; vous ne devez pas hésiter à contrôler les factures lors de la régularisation des charges quand la S.I.M. voudra bien vous les fournir (à ce jour nous attendons toujours le récapitulatif des charges 2001 !) ;
- des conditions de location inadmissibles : la S.I.M. vous demandera de payer le loyer du mois d'août alors que vous n'êtes pas sur l'île, ou de courir le risque de ne pas avoir le logement proposé, sachant que bien souvent le locataire qui vous précède aura lui aussi payé ce loyer d'août. Nous vous conseillons de refuser cette pratique car la S.I.M. possède de nombreux logements qui chaque année restent inoccupés ;
- l'absence de dispositifs de sécurité contre le vol : toute pose de grilles, de barres de protection, de verrous supplémentaires sera à vos frais. Donc attendez-vous à être obligés de bricoler vous-mêmes si vous souhaitez protéger vos biens et vos familles ;
- vous aurez les plus grandes difficultés à récupérer votre caution lors de votre départ de l'île ou d'un déménagement à Mayotte, même pour un autre logement S.I.M. pour lequel vous devrez repayer les frais de dossier : ½ loyer !

Le silence de la S.I.M. est aussi, scandaleusement assourdissant quand il s'agit d'effectuer des réparations ou des mises aux normes des logements : éclairage, plomberie, évacuation des eaux usées... Préparez-vous à un siège en règle des locaux de la S.I.M. pour obtenir l'intervention d'un quelconque artisan !

Etre locataire à la S.I.M. suppose donc que l'on y est obligé pour des raisons prioritaires (école, pas de logement dans le secteur, etc.).

Il existe aussi quelques agences de location privées qui proposent des logements le plus souvent situés à Mamoudzou ou à proximité. Les conditions de logement et de loyer ne diffèrent pas beaucoup de ceux de la S.I.M. mais c'est au moins un début de concurrence qui peut jouer en faveur des locations :

- Austral Immobilier, tel : 0269 61 01 29, fax : 0269 61 16 75
- Contact Immobilier, tel/fax : 0269 61 46 64
- Agence TAM, tel : 0269 61 15 53
- Conseil Immo, tel : 0269 62 22 22
- Ylang Immo, tel : 0269 61 23 85
- Arom Immobilier, tel : 0269 60 56 56, fax : 0269 60 54 54
- MPL Immobilier, tel : 0269 60 68 68, fax : 0269 60 68 67 (des logements MPL sont construits à Combani, ils sont peu agréables et chers)

Malheureusement ces agences proposent souvent des logements en appartement de bas de gamme avec des loyers très élevés : F1 = 500€ ; F3 = 900€...

Il est toujours possible de se loger en village, cela peut-être pratique lorsque la S.I.M. ne propose rien à moins d'une demi-heure de votre établissement (collèges de M'Tsangadoua ou de M'Tzamboro par exemple). Ces logements appartiennent à des propriétaires privés, on peut les trouver sur place ou par annonces. Pour un confort équivalent à celui proposé par la S.I.M., les prix sont sensiblement identiques. En revanche, vous pouvez aussi louer pour environ 150 € par mois un T2 avec un confort réduit (sanitaires extérieurs par exemple). Certains logements ne sont pas finis et, si vous êtes bricoleur, les propriétaires proposent souvent des arrangements financiers.

Attention, le bail est souvent inexistant, oral ou sans valeur, vous n'aurez aucun recours en cas de litige.

Il faut savoir que la vie en village mahorais est très différente de ce qui existe en métropole. Certains collègues s'y plaisent. Mais la promiscuité, le manque d'intimité, le bruit à toute heure, les animaux errants (chèvres, moutons, volailles) en font fuir d'autres.

6. Eau, électricité et gaz : quelques progrès

Eau

La mise en service de la retenue de Combani, de Dzoumogné et de l'usine de dessalement de Petite-terre améliorent l'approvisionnement en eau potable de l'île. Cependant l'explosion démographique, l'amélioration du niveau de vie et l'urbanisation galopante entraînent de nombreuses difficultés.

En fin de saison sèche, (septembre à décembre) l'eau manque souvent. Il en résulte là encore de nombreuses coupures d'eau tournantes afin que tout le monde puisse être approvisionné. S'il est vrai que les améliorations ont été notables ces dernières années, l'eau du robinet, potable en ville, reste de qualité très médiocre dans certaines communes de l'île (boueuse, fortement chlorée...) et il est vivement conseillé de consommer de l'eau en bouteille (0,61€ le litre) ou d'utiliser un filtre (utiliser en permanence de l'eau filtrée amène des carences importantes en sels minéraux).

Electricité

La situation est correcte, cependant il peut y avoir des coupures surtout en cas de pénurie d'essence (les générateurs fonctionnent au gasoil). Il est donc essentiel de toujours avoir des bougies à portée de main.

Les surtensions sont elles aussi assez fréquentes. Il est conseillé d'avoir un onduleur pour l'ordinateur et de protéger votre matériel informatique, téléphone, fax et modem avec des prises anti-surtension. Cela vous évitera de voir griller vos appareils (surtout en cas d'orage). Le plus grave pour le matériel informatique reste les micro coupures successives qui feront vieillir votre PC à une vitesse accélérée.

En résumé, vous n'aurez pas de longues pannes mais vos appareils électriques vont souffrir et les réparations qui en découlent seront à vos frais, E.D.M. niant toute responsabilité dans les cas de coupures ou de surtension.

Gaz : uniquement butagaz.

Carburant

La situation s'est améliorée avec la reprise du réseau de distribution par Total, des stations services ont vu le jour, le service et la qualité du carburant sont d'une qualité nettement supérieure.

Téléphone

Depuis la métropole, les numéros doivent être précédés de **0269**.

Un service très correct, l'obtention de la ligne est assez rapide sauf dans quelques villages. Vous pouvez accéder à Internet au prix de la communication locale (à noter que France Télécom, étant le seul fournisseur, en profite pour faire payer l'accès à wanadoo...). Pour ce qui est du portable seul S.F.R. est présent sur l'île. Des magasins de matériel et de services informatiques se sont ouverts mais attention au choix, à la qualité et surtout au prix des services offerts. N'hésitez pas à demander conseil aux anciens. Il existe aussi des cartes prépayées qui offrent des tarifs intéressants vers la métropole. Un concurrent s'est installé en 2005 (XTS) pour le fixe. Pas d'ADSL à Mayotte.

7. Assurances

La M.A.I.F ne « couvre » pas Mayotte. Il convient avant de partir de demander à votre compagnie un relevé d'informations. Votre éventuel bonus sera ainsi pris en compte.

A l'heure actuelle, il existe quatre sociétés d'assurances à Mayotte : Prudence Créole, P.F.A., A.G.F. et la dernière installée Groupama. Il est nécessaire d'examiner avec attention les tarifs et les conditions de remboursement car cela peut varier du simple au double. Attention aux franchises (jusqu'à 1 600 €) !

Certains lotissements ne sont pas assurés par les compagnies en raison des risques élevés de cambriolage !

8. Un coût de la vie élevé

La nourriture est une part très importante du budget à Mayotte. Un couple sans enfant dépense en moyenne 540 € par mois. A cela il faut ajouter le prix du loyer au minimum 610 € pour une maison S.I.M. et le prix de l'électricité (0,2 € du KW, pas d'heures creuses).

Certes, l'apparition de grandes surfaces a grandement amélioré la situation, mais les produits alimentaires sont parfois de piètre qualité. Avec 90 % d'importations, la chaîne du froid n'est pas toujours respectée et il n'est pas rare de trouver dans les magasins des produits recongelés. De même de nombreux articles sont vendus déjà périmés ou très détériorés. Trouver des légumes et du poisson frais ne sera pas toujours facile.

Bref vous devrez déboursier le prix fort pour consommer régulièrement viande et légumes (de 3 à 11 € le kg de tomate...) et de toutes façons vous devrez vous ravitailler à Mamoudzou : les « épicerie et supérettes » de village ne fournissant qu'un minimum... et sans contrôle sanitaire. A la demande de nombreux arrivants, vous trouverez en annexe une liste de produits et de leur prix. Bien que vous soyez sur une île, il ne vous sera pas toujours facile de vous procurer du poisson.

Les impôts : attention, l'impôt sur le revenu est très élevé à Mayotte. Lors de la deuxième année compter pour un couple de certifiés au cinquième échelon sans enfant 6 100€. Ajoutons que le P.A.C.S. n'est pas reconnu (contrairement à la polygamie) et qu'ici une surtaxe de 5% a été instaurée alors même qu'une baisse de 5% était réalisée en métropole.

Par ailleurs, le vice-rectorat multiplie les erreurs sur les fiches de paie. Il faudra faire attention aux calculs et aux sommes déclarées.

9. Des loisirs multiples

Il faut aimer la mer pour venir à Mayotte. Hélas, celle-ci a fortement souffert ces dernières années. Les plages souffrent de l'érosion des sols (vase, terre...) et de la disparition de la mangrove. Certaines sont rarement nettoyées, surtout en village. En outre, les détergents et les lessives polluent l'eau des rivières et contribuent à dégrader les plages et à envaser le lagon. L'I.N.S.E.E. ne donne plus aucune plage en catégorie A pour ce qui concerne la qualité des eaux de baignade (source de 1997 qui n'ont pas été revues depuis). Les multiples types de pêche pratiqués dans le lagon, notamment sur les espèces coralliennes, et la pollution ont contribué à diminuer de façon dramatique les réserves halieutiques du lagon.

Il reste quelques plages pour profiter de l'eau à 30° en saison chaude. Même si les récifs coralliens ont été en grande partie détruits (60 à 90%) par le passage de *El Niño* en 1998 (qui a brutalement augmenté la température de l'eau), aujourd'hui, le corail repousse en de nombreux endroits. Simplement munis de palmes, masque et tubas, vous pourrez profiter de la vie aquatique.

La pêche, la promenade en mer et la plongée restent des activités majeures à Mayotte. Précisons que la pêche est interdite depuis la plage et dans le lagon. Un bateau est donc nécessaire, mais le prix d'achat élevé, les vols fréquents dissuadent plus d'un collègue d'investir dans ce domaine. On peut toujours louer à des prix raisonnables les services de pêcheurs qui organisent des sorties et des excursions vers les îlots autour de l'île.

Les clubs de plongée sont nombreux et fiables, la qualité des fonds étant reconnue dans le milieu des plongeurs. Comptez environ 40 € pour un baptême, un peu moins pour des plongées simples (un système de forfait permet de réduire encore ce coût). Nombre d'entre nous avons découvert ce loisir à Mayotte et le pratiquons régulièrement. Il n'est pas besoin d'être un sportif averti pour cela...

Il est également possible, surtout si vous habitez Mamoudzou ou ses environs, de pratiquer un grand nombre de sports collectifs ou individuels, du basket-ball au volley-ball en passant par les arts martiaux, la danse classique, le jazz, l'athlétisme, la gymnastique, le tennis, la musculation et même la pétanque. Les accrocs du VTT auront de quoi se muscler les mollets et les adeptes du club pourront profiter d'un « golf » à Combani. Une partie non négligeable de ces sports est accessible aux enfants dès l'âge de 5 ans. Pour les marcheurs, la Fédération Française de la Randonnée Pédestre a édité un topo-guide de bonne qualité : « *L'île de Mayotte à pied* », permettant de faire le tour de l'île. Il existe aussi deux associations qui dispensent des cours de musique.

Vous serez souvent amené à sortir de Mayotte durant vos vacances, pour de simples raisons d'équilibre. Il vous faudra alors passer par les services de la compagnie Air Austral qui détient le quasi-monopole de l'espace aérien. D'autres petites compagnies voient le jour depuis quelques temps mais elles utilisent les lignes d'Air Austral et n'apportent guère de changement aux prix pratiqués. De ce fait, les tarifs sont scandaleux (AR Mayotte-métropole 1 500 € et environ 20 H de transit) et il faut s'y prendre plusieurs mois à l'avance (6 mois) pour réserver ses billets (payables trois mois avant le départ et non remboursables). Les bagages sont limités à 20 kg et les mouvements de grèves ou les intempéries rendent les conditions de retour parfois incertaines (d'autant que les enseignants voyagent dans la limite des dates scolaires). Actuellement, les seuls vols directs relient Madagascar, la Réunion, les Comores et les Seychelles.

10. La vie culturelle à Mayotte

La notion est toute nouvelle à Mayotte, les institutions locales ne concevant pas encore la dimension culturelle comme outil de développement. L'enseignement artistique en milieu scolaire en est la preuve : 4 postes en éducation musicale en collège, et quelques postes en arts plastiques en primaire ; cet enseignement n'est pour ainsi dire pas pratiqué.

Les traditions mahoraises et coutumes locales sont encore très présentes dans la vie quotidienne et restent la base des activités culturelles. Vous pourrez avoir l'occasion d'assister à de nombreuses fêtes mahoraises (religieuses pour la plupart). La culture est encore « authentique » à Mayotte. Pour combien de temps encore ?

Quelques artistes internationaux passent par « l'île aux parfums » mais ce sont surtout des artistes locaux que vous serez amené à voir et entendre.

Les représentations théâtrales sont plus que rares, il n'y a pas à Mayotte de salle de spectacle. Le cinéma de Mamoudzou est ouvert depuis juin 2005. Ailleurs, les rares séances se font en plein air et seulement pendant la saison sèche. Les programmations proposées sont des films de grande audience.

Il existe une librairie à Mamoudzou qui propose livres et revues à des prix de 30 à 100 % supérieurs à ceux pratiqués en métropole. Les journaux sont disponibles avec une à deux semaines de retard. A noter un important rayon sur Mayotte et l'océan Indien.

Pour ceux qui seront nommés à Mamoudzou, une grande bibliothèque est située dans le quartier de Cavani, près du stade. De nombreux ouvrages, une importante section pour enfants, une politique très active (« l'heure du conte » chaque semaine pour les petits, la venue d'écrivains...) rendent ce lieu bien agréable. Les achats de livres sont fréquents car les responsables se tiennent au courant de l'actualité littéraire.

En brousse, quelques dépôts de livres existent, essentiellement pour les scolaires.

Des ateliers privés, là encore à Mamoudzou, proposent des cours d'arts plastiques aux petits et aux grands et on y trouve aussi une école de musique.

Pour la télévision, vous aurez la possibilité de vous abonner à deux bouquets qui proposent une vingtaine de chaînes à un prix comparable à celui de la métropole. La parabole est parfois fournie avec l'abonnement. Pour ceux qui désirent se contenter de la chaîne locale, Télé Mayotte, n'oubliez pas de faire équiper votre poste du système K.

Dans le domaine de l'artisanat, grande sera la déception de ceux qui ont déjà vécu en Afrique. Un quartier pour les artisans avait été ouvert à Mamoudzou mais il est actuellement désert, faute de candidats. Quelques boutiques proposent des articles (mobilier, objets de décoration...) qui sont pour l'essentiel importés depuis Madagascar.

II. CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LE DECRET DE 1996

Depuis 1996 nos conditions de séjour n'ont cessé d'être remises en question :

- 1996 : suppression du congé administratif d'un an pour 2 séjours ; il est abaissé à 2 mois.
- 1997 : taxe de 2% pour la C.P.S. (Caisse de Prévoyance Sociale) sur les salaires et l'I.E. C'est seulement depuis cette année que nous avons obtenu de siéger au conseil d'administration de cet organisme comme les textes nous y autorisent.
- 1998 : les remboursements de loyers qui nous sont accordés deviennent imposables. La prise en charge du déménagement intermédiaire en cas de mutation interne est supprimée.
- 1999 : lors du congé inter-séjour, la prise en charge du billet Paris/Province est supprimée mais le billet des nouveaux arrivants est pris en charge à 100%.
- 2000 : obligation pour le conjoint et la famille du fonctionnaire de voyager en même temps pour le billet inter-séjour comme pour le départ définitif.
- 2001 : quasi-suppression du congé administratif par une simple lettre au vice-recteur.
- 2002 : malgré les procédures administratives gagnées par des collègues, le vice-rectorat refuse toujours de nous accorder le cumul du congé annuel et du congé administratif stipulé par les textes.
- 2006 : à l'heure où nous rédigeons ce livret, le vice-rectorat veut obliger les collègues en fin de séjour à quitter l'île dès le 8 juillet, éliminant ainsi de façon déguisée le congé administratif : les collègues n'auraient plus que 5 jours de congé (8 juillet + 2 mois = 8 septembre) !

Cette politique de régression est générale en outremer. Ainsi l'indemnité d'éloignement a été supprimée vers la plupart des D.O.M.. Cette année on peut assister à la disparition programmée des postes d'expatriés à l'A.E.F.E.

Seule la forte mobilisation des collègues de Mayotte depuis 1998 a permis de limiter l'érosion de nos conditions de séjour.

Le SNES a lancé en 2000-2001 une grande action pour la revalorisation de nos conditions de séjour : le congé administratif, le remboursement des loyers réels (le vice-rectorat rembourse en effet une partie des loyers), les conditions du billet inter-séjour (auquel vous avez droit vous et votre famille entre les deux contrats) et le paiement dans les délais des différentes indemnités.

En 2006, 17 académies n'ont pas versé en temps et en heure les IE et IFCR : du jamais vu. L'Etat ne respecte pas ses engagements, le vice-rectorat le constate sans prendre aucune mesure...

Venir à Mayotte c'est devoir se battre, avec le SNES, chaque année pour que l'Etat respecte ses engagements.

1. Le transport

Le Ministère prend désormais en charge 100% du prix du billet pour le fonctionnaire muté à Mayotte et sa famille (les enfants doivent avoir moins de 20 ans et être rattachés fiscalement aux parents). Pour en bénéficier il faut justifier de 2 ans (pas nécessairement consécutifs) d'ancienneté en métropole ou en DOM. Ces frais sont pris en charge par l'académie d'origine et non pas par Mayotte. Les transports province/Paris sont aussi pris en charges, mais leur remboursement est parfois très long, pensez à conserver vos billets de trains ou d'avions.

Le SNES demande que le Ministère prenne en charge les billets de tous les collègues nommés sur l'île, quelle que soit leur ancienneté. Rappelons qu'avec la crise de recrutement de plus en plus de collègues sortant d'I.U.F.M. sont nommés à Mayotte ce qui leur coûtera environ un mois de salaire !

2. L'indemnité de déménagement (I.F.C.R.)

Vous devez demander cette indemnité dans l'année de votre affectation, sinon vous n'y avez plus droit. Elle sera payée à 100% par votre académie d'origine. Mais quand ??? Dès votre arrêté de mutation, prenez contact avec le bureau concerné car les retards de paiement sont de plus en plus fréquents et peuvent se prolonger sur une année ! Seule condition, justifier de 2 ans d'ancienneté dans la fonction publique. Seul l'arrêté de mutation est nécessaire pour obtenir l'I.F.C.R., toute autre demande de votre académie est non avenue (nombreux sont les rectorats qui multiplient les demandes d'information pour ralentir les paiements). Si cette indemnité n'est pas payée avant votre départ, utilisez notre lettre-type (nous contacter).

Là-aussi le SNES revendique le paiement d'une I.F.C.R. pour tous les collègues nommés sur l'île, sans condition d'ancienneté.

3. L'indemnité d'éloignement (I.E.)

Elle correspond à 23 mois de salaire, 50% de cette indemnité doit être payée par votre rectorat avant votre départ, dès juillet ou août au plus tard (là-aussi les retards de paiement se multiplient) ; n'hésitez pas à en demander le décompte auprès du service payeur car les erreurs sont nombreuses.

A la fin de votre contrat de 2 ans (renouvelable une seule fois) vous recevrez toujours de votre académie d'origine les 50% restants. Si vous renouvelez votre contrat vous aurez une nouvelle fois droit à cette indemnité.

Il faut savoir que régulièrement cette prime est menacée de fiscalisation. Chaque année nous devons nous mobiliser pour faire échouer ce projet. l'extension des pouvoirs fiscaux au conseil général pour 2007 n'augure rien de bon.

4. Le congé administratif : un point essentiel de nos revendications

En 1996, avec le nouveau décret, le congé administratif est passé de 1 an (pour deux séjours) à 2 mois. Or depuis cette date la mise en œuvre de ce congé pose problème car l'administration tente d'en réduire l'application en profitant de l'ambiguïté de certaines formules.

Dans l'article 4 il est dit que les enseignants ont droit à un congé administratif de 2 mois « *en plus du congé annuel de droit commun* », donc après les grandes vacances. Mais l'article 5 affirme que les enseignants « *sont réputés satisfaire à la condition de durée de service ouvrant droit au congé administratif... dès le premier jour des vacances scolaires ou universitaires de la dernière année de la période ouvrant droit à ce congé* ».

L'administration avait d'abord appliqué ce décret en faisant débiter le congé administratif à la date du départ de Mayotte et non au début des vacances scolaires. Mais en 2001 par lettre du 8 décembre 2000, le Ministère informe le vice-recteur que ce congé doit débiter dès le premier jour des vacances. Donc si on calcule bien, en 2001, le premier jour de ces vacances est le 14 juillet ; le congé administratif se termine le 13 septembre ; en réalité il se limitera à une semaine. Cette interprétation des textes a été déclarée illégale par le tribunal administratif de Mamoudzou mais bien entendu le MEN a fait appel, il cherche à gagner du temps et compte sur la fatigue des collègues.

Pour le SNES cette interprétation est inacceptable car elle revient à supprimer la presque totalité du congé administratif alors qu'il est prévu dans le décret et qu'il est largement justifié par les difficultés de réinstallation en métropole, ou ailleurs, mais surtout (et le vice-recteur l'a officialisé) : le MEN ne reconnaît pas notre droit aux congés annuels.

5. Des réintégrations problématiques

Vous perdrez toute ancienneté de poste en venant à Mayotte. Vous pourrez être réintégré sans problème dans votre académie d'origine. Au mouvement intra, les 1000 points de priorité de réintégration accordés par l'administration ne sont valables que sur le vœu « tout poste » dans le département d'origine. Pour l'ensemble des vœux, l'ancienneté prise en compte sera au maximum de quatre ans (2 séjours). Depuis plusieurs années le SNES demande des conditions de réintégrations plus favorables (bonification de réintégration sur des vœux moins larges : groupe de commune, par exemple).

III. VOUS ETES EN INSTANCE DE DEPART

1. Déménagement : les pièges à éviter.

Plusieurs sociétés existent à Mayotte. A l'heure actuelle, nous ne pouvons recommander aucune compagnie en particulier. Certaines sont plus fiables que d'autres mais il n'existe dans ce domaine aucune certitude, car toutes sont tributaires du bateau qui transportera votre déménagement. Or, les contraintes de la navigation maritime ne permettent pas de certifier à 100 % la date d'arrivée d'un navire. Donc méfiance, méfiance sur ce que l'on vous dira.

Un conseil : prévoir large pour les dates. Il vaut mieux que votre déménagement arrive 15 jours avant vous plutôt qu'un mois après votre arrivée.

Surtout, faites attention à la manière dont sera assuré votre déménagement et conservez factures et photographies des objets de valeur. Il est vivement conseillé d'apporter un grand soin à la rédaction de votre inventaire, carton par carton, car c'est sur cette base que vous pourrez être remboursés. N'hésitez pas à vous passer des services de déménageurs peu scrupuleux qui prennent à la légère cet inventaire indispensable.

Vous pouvez aussi louer à une société (CGM, SERNAM...) et expédier vous-même un conteneur. Prenez soin de bien disposer les objets à l'intérieur et prévoyez une mezzanine si vous emportez votre véhicule.

En arrivant à Mayotte, vous pourrez être amené à payer de lourdes taxes sur certains objets (le véhicule par exemple si vous le possédez depuis moins d'un an). Renseignez-vous auprès du service des douanes (tel : 0269 61 42 22 et fax : 0269 62 02 07). Ces taxes sont une source de revenu non négligeable pour la collectivité départementale de Mayotte et on ne vous en fera pas grâce.

2. Qu'emporter ?

Pour lutter contre les risques du paludisme qui est en recrudescence à Mayotte il est déconseillé de se ruiner et d'emporter une réserve de Nivaquine, Savarine ou autres produits analogues. En effet ces produits, du fait de leur forte toxicité se traduisant par des effets secondaires graves, ne peuvent être tolérés par l'organisme que durant quelques mois seulement et ne conviennent donc pas à des résidents permanents.

Votre effort dans ce domaine est à porter sur l'équipement de prévention : moustiquaires, produits d'imprégnation des tissus, produits corporels... D'un point de vue général on peut désormais pratiquement tout trouver sur l'île à des prix élevés mais de plus en plus comparables à ceux de métropole.

Le mobilier doit être simple et solide. L'électroménager, matériel Hi-Fi, TV avec le système couleurs SECAM K' (adapté à l'outre-mer), et vidéo acheté sur place, vous évitera d'attendre votre réfrigérateur ou machine à laver qui se trouvent dans le déménagement. Ne prenez pas de matériel de luxe car les vols sont très fréquents, et les appareils souffrent de l'humidité.

Si vous êtes un adepte convaincu de l'informatique et que vous n'avez pas vendu votre matériel de travail, emportez votre ordinateur et son équipement mais attention un onduleur est vraiment indispensable vu le peu de fiabilité de la distribution électrique par l'E.D.M. (Electricité de Mayotte) ainsi que des prises anti-surtension.

Apportez votre propre documentation pédagogique et vos manuels scolaires car vous ne trouverez rien sur place.

3. La voiture

Indispensable à Mayotte, carburant : super et gasoil uniquement. Il n'y a pas de carburant sans plomb (vérifier auprès de votre garagiste que votre véhicule puisse supporter ces carburants). Le réseau routier est correct pour un pays tropical. Amateurs de deux roues attention à la saison des pluies, aux nombreux virages, au gravier ou à la boue sur le bord des routes et aux nombreux animaux qui circulent librement. On compte les déplacements en temps et non en kilomètres : 20 à 30 min. pour 22 km. Les véhicules d'occasions coûtant très cher il est préférable d'importer le vôtre aux conditions suivantes (en sus de celles déjà mentionnées) :

1° être propriétaire du véhicule depuis au moins un an (carte grise à votre nom) ;

2° importer un véhicule d'occasion (peu ou non coté à l'argus) mais en assez bon état pour rouler encore quatre ans, ceci afin d'éviter le risque de lourdes taxes à l'importation calculées sur la valeur du véhicule augmentée du coût du fret.

Acheter sur place : neuf = prix sensiblement supérieurs à ceux de métropole, mais compter le coût du transport et des taxes, comparer les prix.

Vous pouvez prendre contact avec les partants qui souhaitent vendre la leur.

4. Quelles démarches avant le départ ?

Vérifiez la durée de validité de vos cartes d'identité et passeports, non pas qu'ils soient nécessaires à Mayotte mais il faut savoir qu'ici, les délais pour refaire vos papiers en cas de besoin sont sensiblement augmentés.

Consultez le livret d'accueil du vice-rectorat pour les démarches administratives. N'oubliez pas vos vaccinations, contactez la M.G.E.N. et les différents services fiscaux.

N'oubliez pas de prendre tous vos originaux papiers. Il faut savoir que les démarches sont très longues et difficiles depuis Mayotte.

Pour les collègues concernés, il est même conseillé de commencer à faire valoir leurs droits à la retraite avant le départ.

Enfin, n'hésitez pas à prendre contact avec le S1 de votre établissement d'affectation pour tous renseignements (voir liste en annexe).

5. Attention aux frais d'installation

Ne vous croyez pas à l'abri des problèmes d'installation au prétexte que vous avez tout organisé et planifié pour votre arrivée.

Prévoyez une somme d'argent conséquente pour couvrir vos premiers frais (4 mois de loyer pour la S.I.M. !, frais d'hôtel, assurance, automobile, mobilier...).

Attention, le versement de la première partie de l'I.E. et de l'I.F.C.R. tarde et les avances sur salaire (à demander !) donnent souvent une fausse impression de richesse.

IV. VOUS VENEZ D'ARRIVER A MAYOTTE : les premières démarches à effectuer.

Dès leur arrivée à l'aéroport, les nouveaux arrivants sont accueillis par le vice-rectorat qui vous déposera à la barge et vous laissera vous débrouiller ensuite. En plus des démarches usuelles d'installation, vous pouvez contacter une des quatre banques de l'île : Crédit Agricole, Banque de La Réunion, B.R.E.D. et B.F.C.O.I. ou garder votre banque en métropole. Si les chèquiers peuvent mettre parfois beaucoup de temps à vous parvenir, on trouve de plus en plus de distributeurs de billets.

Site très utile et très bien fait pour connaître l'île : <http://www.malango-mayotte.com>

N'oubliez pas de vous syndiquer au SNES, car vous rencontrerez de toute évidence des difficultés lors de votre arrivée (paiement des salaires, des indemnités, remise en cause de nos statuts et de nos conditions de séjour...).

Contactez le S1 de votre établissement qui vous guidera dans vos démarches et vous renseignera sur vos conditions de travail ou de séjour.

Avec plus 300 adhérents cette année et plus des 2/3 des voix lors des élections paritaires locales, le SNES-Mayotte est reconnu par l'immense majorité des collègues comme le syndicat le plus représentatif et le plus combatif de l'île.

Le SNES-Mayotte vous souhaite une installation dans les meilleures conditions et se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

V. ANNEXES

SNES Mayotte

12, résidence Bellecombe
110 lotissement Les Trois Vallées
MAJICAVO
976000 MAMOUDZOU

Tél / fax : 0269 62 50 68
Courriel : mayotte@sn.es.edu
Site : www.mayotte.sn.es.edu

Avec plus 300 adhérents cette année et plus des 2/3 des voix lors des élections paritaires locales, le SNES-Mayotte est reconnu par l'immense majorité des collègues comme le syndicat le plus représentatif et le plus combatif de l'île.

Contactez le S1 de votre établissement qui vous guidera dans vos démarches et vous renseignera sur vos conditions de travail ou de séjour.

Le SNES-Mayotte vous souhaite une installation dans les meilleures conditions et se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le bureau du SNES MAYOTTE 2006-2007

Secrétaire général : Jean-Luc GARCIA, jeanluc_garcia@hotmail.com
 Secrétaires adjoints : Vincent DUFAU, vsdufau@wanadoo.fr
 Bruno BINA, binabruso@yahoo.fr
 Martine ZOULIKIAN, martinezoulikian@hotmail.com
 Trésorier : Laurent BAYLY, laurent.bayly@wanadoo.fr
 Trésorier adjoint : Alain DERUPTI, alain.derupti@wanadoo.fr

Liste des correspondants SNES dans les établissements de Mayotte

Les sections d'établissement (S1) : à contacter dès votre mutation à l'intra

Collège de Bandré : Anne Cipolin, mimi.ann@wanadoo.fr
Collège de Chiconi : Nathalie Wosniak, nathalie.mayotte@hotmail.fr
Collège de Dembeni : Hervé-le-Brenn, herve.le-brenn@wanadoo.fr, Alain Brigitte, almaff@wanadoo.fr
 David Duriez, duriezdavid@yahoo.fr
Collège de Doujani : Guy Philip, phimay572@wanadoo.fr, Michel Rhin, michel.rhin@wanadoo.fr
 Antoine Laurenti, antoine.laurenti@laposte.net
Collège de Dzoumogné : Bruno Bina, binabruso@yahoo.fr
LP Kahani : Stanislas Gruska, stan.gruszka@wanadoo.fr
Collège de Kani-Keli : Dominique Grapinet, dominiquegrapinet@wanadoo.fr
Collège de Kawéni : Jacques Ducos, jacquesducosdestbarthelemy@hotmail.com
 Ivan Oganessova, ioganessova@wanadoo.fr
Collège de Koungou : Isabelle Poswiat, jacisa.poswiat@wanadoo.fr
Collège de Labattoir (Boueni Mtiti) : Christelle N'Tonga, famille.ntonga@wanadoo.fr
 Philippe Wulsztat, philippewulsztat@yahoo.fr
Lycée de Mamoudzou : Geneviève Krawczyk, genevieva@caramail.com, 02 69 65 66 76, 02 69 61 09 83
 Martine Zoulikian, martinezoulikian@hotmail.com, 02 69 24 35 34
 Philippe Casiez, casiez.philippe@wanadoo.fr
 trésorier : Moundji Boulakhras, mbsnes@laposte.net, 02 69 61 25 89, 02 69 69 39 53
Collège de M'Gombani : Patrick Boissel, patrick.boissel@wanadoo.fr, trésorier : maignien.thierry@wanadoo.fr
Collège de M'Tsamboro : Laurent Freschi, deuxherissons@yahoo.fr
Collège de M'Tsangamouji : Annie Gravil, annimica@wanadoo.fr, Sandrine Gallet, sadrine.gallet@wanadoo.fr
Cité du Nord : LPO du Nord (Acoua) + clg de M'Tsangadoua : Laurent Bayly, laurent.bayly@wanadoo.fr
Collège de Pamandzi (Zena Mdere) : Said Smadi, said.smadi@ac-versailles.fr
Lycée de Petite-terre : Franck Lamard, franklamard@yahoo.fr
Collège de Sada : Hervé Ziegler, hj.ziegler@wanadoo.fr, Arnaud Duretête, arnaud.duretete@wanadoo.fr
Lycée de Sada : Alain Derupti, alain.derupti@wanadoo.fr, Sylvie Vaslin, sylvie.perchervaslin@laposte.net
 trésorier : Fabrice Fourquet, fourquet.fabrice@wanadoo.fr
Collège de Tsimkoura : Gérard de Négri, gerarddenegri@wanadoo.fr
Collège de Tsingoni : Claude Ottou, eza-mot@wanadoo.fr

2 Quelques prix

(Les prix sont indiqués en € et extraits des tickets de caisses conservés par nos collègues)

Eau minérale 1,5 L : 0.60 €

Eau minérale gazeuse 1L : 1.50 €

4 yaourts « nature » sans sucre : 1.91 €

12 yaourts « panier » de Yoplait aux fruits : 10.50 €

12 petit suisses : 9 €

500g de fromage blanc : 4.45 €

6 œufs : 1.81 €

Céréales : 3.28 € (les moins chères)

Margarine : 1.20 €

Ricoré : 8.50 €

Lait : 0.89 €

Porc : 18 € /kg

Vieux Pané : 24 €/kg

Attention, de décembre à février, il y a pénurie de légumes frais.

Pour les enfants :

Blédidoupe : 2.55 €

Petit pot de fruit (lot de 2) : 1.65 €

Petit pot légume et viande : 1.45 €

Couches (suivant les marques) : 10 € les 30 (Pampers : 15 € les 25)

Le lait 1^{er} ou 2^e âge est moins cher qu'en métropole et vous trouverez presque toutes les marques. Cependant, le lait de croissance est 3 fois plus cher et il faut veiller à toujours avoir du stock : parfois certaines marques s'épuisent et il faut attendre l'arrivée d'un nouveau bateau.

3 Comparaison des rémunérations COM/TOM

Rémunérations des fonctionnaires de l'Etat détachés dans les TOM et les Collectivités Territoriales								
	Durée du séjour	Indexation	Indemnité d'Eloignement (par contrat de 2 ans)	TOTAL sur 2 ans (salaires + indemnités)	TOTAL sur 4 ans (salaires + indemnités)	Indemnité de résidence	Fiscalité	Congés administratifs
MAYOTTE (Collectivité territoriale)	2 années scolaires (renouvelable)	néant	23 mois	47 mois	94 mois	0%	IR +10 à 30%	2 mois presque entièrement confondus avec les vacances scolaires
WALLIS et FUTUNA (TOM)	2 années scolaires (renouvelable)	2,05	18 mois brut	67,2 mois	134,4 mois	3% indexée	néant	Idem (2 mois confondus)
Nouvelle CALEDONIE (TOM)	2 années scolaires (renouvelable)	1,73 à 1,94	14 mois	de 55,52 à 60,56 mois	de 111,04 à 121,12 mois	3% indexée	IR -20 à 30%	Idem (2 mois confondus)
POLYNESIE (TOM)	2 années scolaires (renouvelable)	1,85 à 2,06	10 mois brut	de 54,4 à 59,44 mois	de 108,8 à 118,88 mois	3% indexée	néant	Idem (2 mois confondus)
St PIERRE et MIQUELON (Collectivité territoriale)	illimitée	1,85	12 mois/2ans	56,4 mois	112,8mois	0%	-50 à -70%	Idem (2 mois confondus)

Nota bene : le tableau ci-dessus ne fait pas mention des remboursements de loyer, très faibles à Mayotte car le loyer plafond est resté fixé depuis 1995 à 3 000 francs, sans commune mesure avec les loyers réels.

Les chiffres ci-dessus montrent clairement que les collègues nommés à Mayotte, loin d'être des privilégiés, sont au contraire les fonctionnaires les plus mal rémunérés des TOM !